

à environ 2 250 km de Montréal. Le pergélisol, le froid, les vents et les périodes capricieuses d'ensoleillement sont parmi les contraintes les plus sérieuses dont il a fallu tenir compte.

Les auteurs d'un système sécuritaire d'ancrage de buts ont mérité le quatrième prix. Il s'agit de réduire le risque de blessure chez les hockeyeurs qui entrent en collision avec la rondelle.

Enfin, les inventeurs d'un "distributeur de bûches pour foyer" — le "distribûche" — se sont classés au cinquième rang.

Les étudiants ont été encadrés dans la réalisation de leurs travaux par quatre professeurs: MM. Lucien Boudreau, génie mécanique, Michel Campagna, génie électrique, Peter Jones, génie chimique et Subba Narasiah, génie civil. Ils ont également bénéficié du concours des techniciens du service de mécanique spécialisée de la faculté, sous la responsabilité de M. Martin Routhier.

Les "projets d'ingénieur" constituent un cours pratique stimulant et très formateur pour les ingénieurs en herbe. "Nos étudiants aiment bien ce cours, souligne le professeur Peter Jones, parce qu'il leur donne la chance d'élaborer et de mener à bien un projet en entier, du début à la fin."

Ce cours, ajoute M. P. Jones, permet également aux étudiants de travailler en équipe pendant tout un trimestre, à satisfaire un besoin précis, puis à exprimer les résultats obtenus dans un rapport écrit et au cours d'une présentation orale, comme ils devront pouvoir le faire plus tard quand ils seront ingénieurs.

Le premier prix de \$150 a été offert par la "Dominion Textile" et le deuxième de \$100 par l'Alcan, alors que les trois autres de \$50 chacun ont été payés par le Bureau de la recherche et des bourses de l'Université.

Le Canada a créé une antenne commerciale à Lyon (France). Cette initiative s'explique par l'importance des échanges économiques entre le Canada et la région Rhône-Alpes, troisième partenaire du Canada en France avec un total d'échanges atteignant plus d'un demi-milliard de francs en 1976. Le bureau sera composé au départ d'un représentant du ministère de l'Industrie et du Commerce, M. Robert Brault, et d'un membre de la section commerciale de l'ambassade de Paris, Mlle Chantal Ballas.

Le premier ambassadeur canadien en Afrique francophone, membre de l'Ordre du Canada

Le 19 avril a eu lieu, à la résidence du gouverneur général, M. Jules Léger, la remise des décorations de l'Ordre du Canada.

Parmi les 53 Canadiens décorés se trouvait un ancien fonctionnaire du ministère des Affaires extérieures qui fut le premier ambassadeur canadien dans les pays francophones d'Afrique; il s'agit de M. Fulgence Charpentier.

Après avoir été successivement journaliste parlementaire, chef des journaux français (Ordres du jour) à la Chambre des communes, directeur de la censure, en temps de guerre, M. Charpentier est appelé aux Affaires extérieures en 1947 et nommé attaché de l'information et des relations culturelles à Paris, avec le titre de premier secrétaire.

En 1953, il est nommé chargé d'affaires à Montevideo (Uruguay), en 1956, à Rio de Janeiro (Brésil), puis, en 1957, à Port-au-Prince (Haïti). En 1960, il devient directeur de la division des passeports au Ministère.

C'est en 1962 qu'il est nommé ambassadeur du Canada dans les pays francophones d'Afrique: Cameroun, Gabon, République centrafricaine, Tchad et Congo-Brazzaville (devenu depuis la République populaire du Congo).

De 1965 à 1968, il fut attaché spécial auprès du Commissaire général de l'Expo-



sition universelle de Montréal, M. Pierre Dupuy.

Notons que M. Charpentier a participé à de nombreuses conférences des Nations Unies et de l'UNESCO, que ce soit à titre d'attaché ou de conseiller de la délégation canadienne.

Membre, et souvent président, d'organisations telles que l'Association internationale de la solidarité francophone ou l'Association locale des Nations Unies, M. Charpentier a collaboré au cours de sa carrière à plusieurs revues et journaux, tant canadiens qu'étrangers, écrivant sur des sujets économiques, historiques ou littéraires.

M. Fulgence Charpentier participe toujours activement à la vie journalistique d'Ottawa; il est en particulier éditorialiste, pour les affaires internationales, au quotidien *Le Droit*.

Accord intérimaire canado-américain sur la pêche

Le gouvernement du Canada et celui des États-Unis ont conclu un échange de Notes à Washington, le 11 avril, constituant un accord intérimaire régissant les activités de pêche réciproque: l'Accord entrera en vigueur lorsque le Congrès des États-Unis aura adopté les mesures législatives nécessaires. Cet accord traite de la continuation de ces activités réciproques et de l'établissement de nouveaux mécanismes de consultation bilatérale et de règlement des différends afin d'assurer le maintien des pratiques de pêche en usage. Le nouvel accord restera en vigueur tout au cours de 1978, à moins qu'il ne soit remplacé par un traité global sur les frontières maritimes et les ressources connexes ou abrogé par l'un ou l'autre gouvernement sur préavis.

Les principaux changements que présente cet accord par rapport à celui de 1977 sont:

- la nouvelle entente peut être abrogée par l'un ou l'autre gouvernement sur préavis de 45 jours;
- les comités consultatifs bilatéraux seront établis pour les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et les différends qui ne seront pas réglés au sein de ces comités seront soumis aux négociateurs spéciaux sur les frontières maritimes afin d'être résolus;
- les navires canadiens de pêche à la traîne du saumon auront le droit de poursuivre leurs activités vers le sud, au large de la côte de l'État de Washington entre 4,8 km et 19,2 km.